LA DIFFUSION EN FRANCE ET EN ESPAGNE DU LIBERALISME CHRETIEN DANS LES ANNEES 1820

Gérard Dufour
Université de Provence

Il convient tout d'abord de s'accorder sur les mots : *stricto sensu*, on ne peut parler de libéralisme chrétien que pour ceux qui, parfois sans grande conscience politique, adhérèrent au libéralisme en raison de leur attitude religieuse : protestants ou catholiques qui mirent en cause l'autorité absolue et exclusive du pape (tant dans le domaine spirituel que temporel) et oeuvrèrent en faveur d'une réunion de toutes les communautés chrétiennes.

Nous avons naguère consacré une étude à l'une des figures les plus significatives de ce Libéralisme chrétien, tant en France qu'en Espagne : Juan Antonio Llorente (1)... Nous voudrions aujourd'hui tenter de préciser quelles furent la diffusion, et, si possible, la portée de ce mouvement.

Pour ce qui concerne la France, nous avons un excellent guide : *L'ami de la Religion et du Roi*. Assuré de ne trouver dans ses lecteurs que de fidèles défenseurs du Trône et de l'Autel, son rédacteur, Picot, n'hésita pas en effet à accorder dans ses pages la plus grande place à la dénonciation de tout ce qu'il considérait comme un crime de lèse-papauté, nous permettant ainsi de faire rapidement le bilan des auteurs qui, dans les années 1820 osèrent se prononcer en faveur d'un oecuménisme avant la lettre.

Ainsi, le samedi 13 novembre 1819, on trouvait dans *L'Ami de la Religion et du Roi* l'information suivante : *"Un scandale a éclaté à Lyon : on a mis en vente dans cette ville un ouvrage intitulé* Projet de réunion de tous les cultes *dont M. le comte de Chabrol, ancien préfet, empêcha la circulation il y a quatre ans, mais qui se distribue impunément aujourd'hui depuis que l'on a refusé de réprimer, par une loi, les insultes faites à la Religion et à la croyance chrétienne"*.

L'auteur, précisait-on, en était un prêtre, *"M. Pierre Feuillade, ancien vicaire de Privas, qui depuis longtemps fait profession de sentiments bien peu conformes à son état"*, et l'on ne manquait pas de dénoncer l'origine d'un tel crime en écrivant froidement : *"Il prétend que c'est dans la lecture de Fleury qu'il a appris à se dégoûter des dogmes du christianisme"* (2).

Cinq jours plus tard, nouveau sujet de scandale pour Picot et ses collaborateurs : la parution du Prospectus du *Magazin évangélique* dans lequel il leur est *"impossible de ne pas reconnaître l'ouvrage d'un protestant"*. C'est pour eux l'occasion de dénoncer,

sans référence précise, un ouvrage dont le mouvement évangéliste fait l'éloge et qui, publié en 1819, est dû à un prêtre qui *"n'est pas catholique romain, mais catholique chrétien"*. Le commentaire de *L'Ami de la Religion et du Roi* est sans appel et pose sans ambage le problème de fond de ces catholiques qui entendent rompre avec Rome et s'approcher des protestants, sans renoncer au catholicisme : *"Nous abandonnons sans peine aux protestants ce prêtre qui n'est pas catholique romain et par conséquent n'est pas catholique"* (3).

Le 12 février de l'année suivante, *L'Ami de la Religion et du Roi* revenait sur le projet de réunion de tous les cultes en donnant le compte rendu d'une *Réponse critique...* à cet ouvrage que venait de publier un certain M.A.F. Selon cet auteur, le *Projet de réunion...* avait été publié à Lyon en 1815 *"en deux ou trois volumes, car s'il n'y a eu que deux volumes mis en vente, il y en a, dit-on, un troisième que l'on vend sous le manteau"*. Mais surtout, il donnait d'intéressantes précisions sur l'origine : *"M.A.F. paraît croire que l'ouvrage de M. Feuillade tient au même plan que le* Projet de réunion *présenté à Buonaparte par M. de Beaufort en 1806 ; il dit que ce M. de Beaufort, dont nous remarquâmes dans un temps les paradoxes, est aussi un prêtre du diocèse de Besançon qui a renoncé à son état. Il cite un autre prêtre, le prieur-curé de Saint-Pierre-du-Bois, auteur du livre intitulé* Un Mot plus ancien que tous les Evangiles à N.S.P. le Pape, à tous les prêtres, *1795, qui n'était qu'une longue déclamation contre l'Eglise romaine et contre les prêtres"* (4).

Enfin, le 23 décembre 1820, il s'en prend à une publication de Paifer *"sur un projet de Constitution religieuse pour l'Univers"* et en souligne en deux mots le caractère hétérodoxe : *"la primauté du Pape lui déplaît"* et *"le célibat ecclésiastique sera aboli"* (5). C'était tout dire.

Si l'on s'en tient aux informations ainsi fournies par *L'Ami de la Religion et du Roi* (et nous devons avouer que c'est le seul fil conducteur que nous ayons réussi à trouver pour cette étude) plutôt que d'un mouvement au sens propre du terme, nous avons affaire à des prises de position concordantes de prêtres isolés, décidés à rompre avec Rome, sans pour autant renier leur foi, et à réunir les diverses sociétés chrétiennes sans pour cela embrasser le protestantisme.

Or, pour utopiques qu'aient pu être ces projets dans une France où Restauration religieuse allait de pair avec Restauration monarchique, les idées ainsi répandues se cristallisèrent dans la Société de la Morale chrétienne ayant pour objet l'application des préceptes du christianisme aux relations sociales, qui fut officiellement créée à Paris le 20 décembre 1821 (6).

Bien que, officiellement, le but de cette association fût exclusivement philanthropique, elle n'en constituait pas moins un embryon de réunion des diverses communions chrétiennes. *L'Ami*

de la Religion et du Roi ne s'y trompa pas et multiplia ses attaques, voire ses calomnies, contre la Société dans la rubrique (le fait est à souligner) *"Nouvelles ecclésiastiques"* : avant même qu'elle ne fut créée, Picot et ses rédacteurs mettaient en garde leurs lecteurs contre toute tentation de répondre à l'appel lancé par voie de prospectus par les fondateurs de l'association (7).

Le 30 mars, ils revenaient à la charge en dénonçant (abusivement) la présence massive d'étrangers parmi ses membres : *"... Quelques gens de lettres et beaucoup d'étrangers, voilà ce qui remplit surtout la liste. On y voit deux prêtres, dont l'un a depuis longtemps abandonné son état* (il s'agit de Llorente, qui en fait n'était que suspendu *a divinis*) *et dont l'autre a appris avec étonnement en quelle compagnie il se trouvait, et se propose de ne plus y retourner : aussi bien on dit que sa présence a un peu étonné l'assemblée, et je suis persuadé qu'on y sera plus à l'aise quand on n'aura plus un témoin qui pourrait être incommode en plus d'une occasion"* (8).

Et le 10 juillet, c'était la même antienne, en s'en prenant tout particulièrement aux Catholiques qui avaient le front de vouloir être philanthropes en compagnie de protestants : *"Quant aux Catholiques, membres de la Société, ils ne sont pas fort exigeants, à ce qu'il paraît, car on ne se gêne pas avec eux, et on lance quelques traits plus ou moins directs contre l'esprit, les dogmes et les pratiques de la croyance, sans laquelle ils ne seraient plus catholiques"* (9).

Or cet acharnement de l'organe des ultramontains et ultra royalistes contre la Société de la Morale chrétienne ne prouve que son succès et la crainte qu'éprouvaient Picot et ses amis de la voir se développer davantage encore : malgré le minimum de vingt-cinq francs annuels de cotisation, la *Société de la Morale chrétienne* comptait en 1822 près de mille adhérents auxquels était adressé le Journal de la Société (10).

Un millier d'adhérents, ou plutôt de familles, un chiffre assurément modeste auquel il faut sans doute limiter l'importance du libéralisme chrétien en France dans les années 1820 : mais pour minoritaire qu'il fût, ce mouvement allait se propager en Espagne à la faveur du rétablissement du régime constitutionnel et il allait jouer un rôle important dans les projets de réforme du clergé espagnol qui occupèrent de 1820 à 1823 les deux commissions ecclésiastiques qui se succédèrent aux Cortès et aboutirent à la crise que l'on sait entre Rome et Madrid.

Pour l'Espagne, c'est la correspondance entre le Nonce Apostolique, Mgr. Giustiniani et le cardinal Consalvi, Secrétaire d'Etat de Pie VII, qui nous sert de fil conducteur pour déterminer les circuits de diffusion du libéralisme chrétien (11).

Parmi les innombrables dénonciations d'ouvrages ou opuscules dont Giustiniani accablait Consalvi, on peut relever trois éléments de diffusion du Libéralisme chrétien en Espagne : les ouvrages de Llorente, et en particulier son *Projet d'une Constitution religieuse considéré comme faisant partie de la constitution civile d'une nation indépendante* et la *Defensa* qui le suivit, et deux revues : *Crónica religiosa* et *Política eclesiástica.* Vous me permettrez de ne pas revenir sur la diffusion des ouvrages de Llorente en Espagne, diffusion dont j'ai longuement traité par ailleurs (12).

Je voudrais en revanche examiner d'un peu plus près *Política eclesiástica* et *Crónica religiosa.* Ces deux revues ont en commun d'être entièrement anonymes. Le numéro 1 de *Política eclesiástica* fut annoncé dans la *Miscelánea* le 17 octobre 1820 : imprimé à Valence, par Domingo y Mompié, libraire imprimeur, cette publication bi-mensuelle était également en vente à Madrid, chez la Veuve de Alonso, chez Antorán et compagnie, et dans les librairies de Barco et de Collado, ainsi que dans les librairies principales des capitales de province au prix de 5 réaux (13). Selon *El Espectador* du 18 juillet 1821, la revue fut appréciée par le public pour la qualité de ses publications (14). Mais elle dut connaître de réelles difficultés de diffusion puisque, sur la couverture du n° 10 du deuxième tome, on n'indiquait plus comme seul distributeur que l'imprimeur lui-même, "Miquel Domingo, calle de Caballeros, n° 48", à Valence.

Malheureusement, la collection conservée à la Bibliothèque Nationale de Madrid (et qui est la seule dont nous connaissions l'existence) est incomplète : bien qu'il s'agisse d'un exemplaire relié des tomes I et II de *Política eclesiástica*, le premier tome a été purement et simplement arraché ; j'ignore à quelle date (15).

Pour se faire une idée du contenu du premier tome, il faut donc se livrer à une reconstruction rendue possible par la correspondance du Nonce Apostolique à Madrid et les annonces parues dans la presse. Conformément au sous-titre de la revue, *"colección selecta de escritos concernientes a la disciplina de la Iglesia"*, il s'agissait de cahiers monographiques consacrés à divers problèmes de discipline ecclésiastique : les thèmes abordés *"observaciones sobre la autoridad del papa ; juramento de obediencia que prestan los obispos al Papa en su consagración, poder temporal y pretensiones de los papas ; ¿qué es el papa ?"* montrent assez que l'autorité du pape était au centre des préoccupations des rédacteurs. La lecture du tome second (le seul qui soit conservé) nous montre des préoccupations plus propres du jansénisme (au sens espagnol du terme) que du libéralisme chrétien. Pour faire court, on peut citer ce commentaire de *El Espectador* du 3 juillet 1821 au n° VII du tome II : *"El autor en el presente discurso desenvolviendo la cuestión de qué es el papa* (traduit de Eybel) *procura con la doctrina de los santos padres de los primeros siglos del cristianismo manifestar los límites de la autoridad pontificia,*

desterrando las preocupaciones a que ha dado lugar la ambición y pretensiones inmoderadas de la curia romana. Al propio tiempo cumpliendo los deberes de buen católico, declara la guerra a los escritores que tocando en el contrario extremo han tratado de ridiculizarla y reducirla a la más completa nulidad" (16).

Pour les rédacteurs de *Política eclesiástica*, limiter le pouvoir du pape en matière de discipline ecclésiastique n'entraînait donc aucune rupture avec Rome sur le plan spirituel, encore que le Nonce Apostolique signalât à Consalvi cet écrit comme inique (17). Et pourtant, il lui arriva de se faire l'écho des doctrines propres au libéralisme chrétien, en particulier en matière de mariage des prêtres, point (entre autres) de discorde fondamental entre Rome et les communautés protestantes. Ainsi, le 3 mars 1821, Mgr. Giustiniani adressait au cardinal-secrétaire d'Etat Consalvi le quatrième cahier de *Política eclesiástica* consacré aux Inconvénients du célibat ecclésiastique et dû à la plume de Llorente pour en demander purement et simplement la mise à l'*Index* (18). Si grave lui semblait cet écrit que, quinze jours plus tard, il redemandait instamment la condamnation d'une oeuvre aussi dangereuse (19).

Or *Política eclesiástica*, qui scandalisait si fort Mgr. Giustiniani, n'était rien en comparaison d'une autre publication, *Crónica religiosa*. Nous avons déjà présenté cette revue à l'occasion du colloque international qu'organisa à Madrid en 1982 le professeur Alberto Gil Novales sur le thème : *"La prensa en la Revolución liberal"* : nous nous permettrons donc d'être bref (20).

Mais ce qu'il convient aujourd'hui de souligner, c'est l'aspect résolument anti-romain de cette publication, et l'appui constant qu'y trouvaient les doctrines protestantes. Ainsi, en commentant un ouvrage écrit en anglais sur l'ultra-catholicisme en France, les rédacteurs commentaient, non sans quelque hypocrisie : *"Si su autor no se hubiese mostrado en él ardiente defensor del protestantismo, lo comunicaríamos íntegro al público para dar a conocer los hechos más curiosos sobre el giro extraño y* antievangélico (c'est nous qui soulignons) *que han tomado las ideas en una nación que ha producido a Nicolle, a Pascal y a Bossuet. Sin embargo, entresacaremos algunas especies que no disgustarán seguramente a nuestros lectores"* (21).

L'exaltation de l'union sacrée de tous les chrétiens contre les romains est le motif manifeste de l'enthousiasme manifesté pour toutes les missions (celles des quakers comme celles des catholiques dans l'Ouest américain et le dénigrement parallèle des missions en France qu'il traite purement et simplement de *"ridículas mogigangas"* : *"Un inglés no podrá concebir a qué se reduce el oficio de misionero en un país cristiano* (l'adjectif est d'importance) *ni qué significa la ceremonia de plantar la cruz en pueblos en que esta señal de nuestra redención se ve a cada paso.*

El objeto de estos fanáticos es tratar a los franceses como paganos o hotentotes" (22).

Ainsi la *Crónica religiosa* s'insurge-t-elle contre la conversion de force de deux jeunes filles anglaises protestantes que leur père avait laissées dans un couvent en France (23). Plus encore, sous couvert de critiquer une secte religieuse récemment créée en Suède, à Hernonsad, la *Crónica religiosa* informe ses lecteurs sur des comportements singulièrement permissifs : *"Muchas de las máximas prácticas de estos sectarios son opuestos al orden social. Sostienen por ejemplo que no hay nada reprensible en que dos personas de diferentes sexos, no casadas, vivan juntas y cohabiten, con tal que una de ellas pertenezca a la nueva secta, pues es el modo de que se multipliquen sus individuos y de que se hagan conversiones. Estos sectarios no reconocen ninguna especie de sacerdocio y miran con horror a todo sacerdote de cualquier comunión que sea"* (24).

Rappelons enfin que les rédacteurs de la *Crónica religiosa* protestèrent vigoureusement contre l'excommunion des carbonari par Pie VII en des termes qui n'ont rien d'ambigu : *"Tenemos a la vista la famosa bula del Papa contra la asociación de los carbonarios : séanos permitido comentar alguno de sus pasajes aunque no sea más sino para manifestar a la Cristiandad que la Corte de Roma es incorregible"* (25), et ils n'hésitèrent pas à souhaiter la création en Espagne de Sociétés Bibliques (26).

Soyons clairs : les rédacteurs de la *Crónica religiosa* ne se souciaient guère du fameux article 12 de la Constitution qui déclarait que *"La Religión de la Nación Española es y será perpetuamente la católica, apostólica, romana, única verdadera. La Nación la protege por leyes sabias y justas, y prohibe el ejercicio de cualquier otra"*.

Leur but, bien au contraire, était manifestement de faire connaître et reconnaître les autres communions chrétiennes. La première phrase de l'*Advertencia* placée en tête du premier cahier était fort explicite : pour eux, ce qu'il convenait de faire, c'était : *"Cimentar la unión del dogma y de la disciplina con la moral, enseñar al clero su verdadero destino y sus sagradras obligaciones, infundir en* todos los cristianos *aquel espíritu de paz, de mansuedumbre y de tolerancia que son la base fundamental del* cristianismo*"* (c'est nous qui soulignons dans les deux cas) (27).

C'était bien aux chrétiens, à tous les chrétiens, et non aux catholiques que s'adressait la *Crónica religiosa* qui est manifestement l'organe du libéralisme chrétien en Espagne.

Les rapports qu'entretenaient les rédacteurs de cette revue avec la France sont nets puisqu'on pouvait aussi bien y souscrire à Paris qu'à Madrid (28). Mais c'est tout ce que nous savons. Nous ignorons le nom de ses rédacteurs, et surtout le nombre de souscripteurs. Mais ce qui est certain, c'est que, par le biais des annonces, des comptes rendus, voire des réfutations dans la

presse, le libéralisme chrétien fut une contribution importante au débat idéologique (politique et religieux) qui divisa l'Espagne pendant tout le Trienio. Voir comment, pendant la décade ignominieuse, la hiérarchie catholique espagnole réussit à faire disparaître toute trace de ce mouvement au point que jusqu'à ces dernières années on en avait perdu jusqu'au souvenir pourrait être un thème de recherches futures, difficile à réaliser, certes, mais d'une réelle importance.

NOTES

(1) Dufour, Gérard, Juan Antonio Llorente en France (1813-1822). Contribution à l'étude du Libéralisme chrétien en France et en Espagne au début du XIXe siècle, Genève, Droz, 1982.

(2) L'Ami de la Religion et du Roi, XXII, n° 549 (samedi 13 novembre 1819), pp. 10-11.

(3) Ibid., XXII, n° 550 (mercredi 17 novembre 1819), pp. 31-32.

(4) Ibid., XXIII, n° 575 (12 février 1820), pp. 1-5.

(5) Ibid., XXCI, n° 665 (samedi 23 décembre 1820), p. 176.

(6) Sur la création de la Société de la Morale chrétienne et ses buts, cfr. Dufour, Gérard, op.cit., p. 298 sq.

(7) L'Ami de la Religion et du Roi, XXIX n° 750 (mercredi 17 octobre 1821), p. 295.

(8) Ibid., XXXI, n° 797 (samedi 30 mars 1822), pp. 216-217.

(9) Ibid. XXXII, n° 826 (mercredi 10 juillet 1822), p. 267.

(10) Archives Nationales F 18* II 9, déclaration de tirage du Journal de la Société de la Morale chrétienne du 18 juin 1822.

(11) Archivio Segretto Vaticano, Segreteria di Stato (Esteri), rubrica 249, anni : 1820, 1821, 1821-1822 (fasc. I-IX), 1822 (fasc. X-XV), 1823.

(12) Dufour Gérard, op.cit., p. 238 sq.

(13) Política eclesiástica, couvertures des n° 6 et 7 du tome II.

(14) El Espectador, n° 95, miércoles 18 de julio de 1821, p. 380b.

(15) Política eclesiástica o colección selecta de escritos concernientes a la disciplina de la Iglesia, Valencia, Imprenta de Domingo y Mompié, 1821, II, 216 p. in-12° (Biblioteca Nacional, Madrid : 5/4655).

(16) El Espectador, n° 80, martes 3 de julio de 1821, p. 320.

(17) Archivio Segreto Vaticano, Segreteria di Stato, Esteri, Rubrica 249, anno 1821, fasc. 7, n° 1284.

(18) Archivio Segreto Vaticano, Segreteria di Stato, rub. 249, anno 1821, fasc. 3, n° 385, fol. 43.

(19) Ibid., n° 453, fol. 148.

(20) Cfr. Dufour, Gérard, "La 'Crónica religiosa' : un intento de liberalismo cristiano : ¿español o francés ?", in La prensa en la revolución liberal : España, Portugal y América Latina, Universidad Complutense, Madrid, 1983, pp. 57-66.

(21) Crónica religiosa, n° 2, pp. 25-26.

(22) Ibid., n° 6, p. 26.

(23) Ibid., n° 9, pp. 1-20.

(24) Ibid., n° 3, p. 24.

(25) Ibid., n° 2, p. 27.

(26) Ibid., n° 3, pp. 24-25.

(27) Ibid., n° 1, p. 1.

(28) Cfr. Dufour, Gérard, La Crónica religiosa...", op.cit., p. 59.